

PROCES VERBAL DE SEANCE DU

Lundi 2 Février 2026 à 20h00

Président de séance : M. DUIZIDOU David

Secrétaire de séance : Valérie PECHEYRAN

Présents : David DUIZIDOU, Fabien FOUQUET, Nicolas MUGAIN, Jonathan HUBERT, Serge LANOUILH, Olivier SOUBIES, Valérie PECHEYRAN, Guillaume MARQUE, Jacqueline ANTONIO, Valérie CODHANT, GUYOMARC'H Philippe

Excusés : Sandrine CLOUTIER, Maurice CROUAIL, Valéry BIZIERE

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Décembre 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Bâtiments Communaux

- Appartement Lagarrigue

M. Bizet a quitté son logement en Octobre. Depuis, des travaux de rénovation ont été engagés : nouvelle cuisine installée + sol refait + rafraichissement peinture des murs.

Un nouveau locataire s'y est installé depuis le 1^{er} février 2026 avec une révision du loyer suite à ces travaux : à 490 euros charges comprises.

- Rugby : Reconstruction des Vestiaires

Les vestiaires seront reconstruits intégralement et déplacés (côté terrain d'entraînement, face aux tribunes).

Le plan de financement du projet est finalisé : 968 854 euros HT de travaux.

Les Financements sollicités :

- DETR : 200 000 euros
 - Agence Nationale des Sports : 55 000 euros
 - Communauté des communes des Luys en Béarn : 30 000 euros
- >> Soit 285 000 euros d'aides publiques (29%)

+ Indemnité de l'assurance (que partie investissement) : 132 000 euros

Autofinancement de la commune : 551 000 euros (57%)

Une assistance à la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage est proposée par l'Agence Publique de Gestion Locale : validation de cette convention à la majorité, une abstention.

3/ Ecole Maternelle et Elémentaire :

Le fonctionnement scolaire actuel reposant sur la semaine à 4 jours est un fonctionnement dérogatoire qui arrive à terme et dont il faut demander le renouvellement via une délibération.

Les 2 directeurs des écoles maternelle et élémentaire souhaitent maintenir ce rythme à 4 jours.

>> Le Conseil Municipal valide ce souhait et demande à l'unanimité de renouveler cette dérogation pour les écoles de Thèze.

4/ Lotissement communal

- Le permis d'aménager a été déposé fin janvier pour 9 lots à bâtir. Il s'agit du terrain derrière la gendarmerie.
- Autorisation du conseil municipal donnée à M. le Maire pour signer une autorisation d'urbanisme sur un bien communal : validée à l'unanimité.

Plusieurs interrogations sur ce permis d'aménager sont à éclaircir avant validation : une partie empierrée située en zone Agricole doit être retirée, et il convient de laisser 30% en terre nue ce qui réduit considérablement les lots en termes de constructibilité. Tel que présenté dans le permis d'aménager, il y en a seulement 26%. Donc le service d'instruction de la Communauté des Communes demande à revoir ces éléments avant validation et M. le Maire a demandé au Géomètre P. Osanz de vérifier juridiquement cette disposition de non constructibilité.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- a) **Repas du 3^{ème} âge** : Le repas est fixé samedi 7 Février prochain : 48 inscrits + 6 élus
- b) **Route de Garlède** : suite à la demande des riverains pour trouver une solution afin de diminuer la vitesse sur cette route, une signalisation appropriée vient d'être installée.
- c) **Maison France Services** : Elle ré-ouvre ses portes à la Mairie (et non plus à La Poste) à partir de mercredi 4 février 2026.
- d) **Photocopieurs** : il y a 3 copieurs en tout (2 à la mairie et 1 à l'école). Le contrat de la Mairie avec la société Tekburo arrive à échéance en 2026 et la société a fait faillite. C'est la société SoBureautique qui reprend le contrat et la location chez Grenke. Il conviendra de se positionner sur le choix d'une location ou d'acquisition. Devis en cours.
- e) **Eclairage au Chemin Lanot** : voir avec le TE64 quand ils doivent terminer les travaux de remplacement des lanternes vétustes (retard pris) + points lumineux à venir réparer au Chemin Lanot

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Approuvé par le conseil municipal en date du 9 mars 2026.

Le Maire, David DUIZIDOU



La secrétaire de séance, Valérie Pecheyran